

Communiqué de presse

Flash retraite du 3 au 12 mai : l'Assurance retraite et l'Agirc-Arrco organisent un événement en ligne pour tout savoir sur la préparation à la retraite

Montpellier, le 26 avril 2021

Du 3 au 12 mai, l'Agirc-Arrco et l'Assurance retraite donnent rendez-vous aux salariés, travailleurs indépendants, contractuels de droit public et artistes-auteurs sur flash-retraite.fr pour les informer sur les démarches retraite en ligne et les aider à anticiper au mieux la préparation de leur retraite.



« **Flash retraite : Je me prépare !** » : Comment obtenir son âge de départ ? Quel sera le montant de la retraite de base et complémentaire ? Comment faire sa demande de retraite ? Pendant les 10 jours du [Flash retraite](https://flash-retraite.fr), un événement exclusivement en ligne, l'Assurance retraite et l'Agirc-Arrco donnent les clés sur les droits et démarches afin de préparer sereinement son départ à la retraite.

Depuis le site [Flash-retraite.fr](https://flash-retraite.fr), **les salariés, travailleurs indépendants, contractuels de droit public et artistes-auteurs** pourront accéder à :

- des conseils à chaque âge et les services pour calculer son âge de départ à la retraite, estimer le montant de sa retraite, consulter son relevé de carrière tous régimes et obtenir la liste personnalisée des démarches ;
- Un zoom sur la demande de retraite et des conseils pour réaliser sa demande en ligne ;
- un agenda retraite, permettant d'enregistrer sa date de départ à la retraite pour recevoir des notifications et des conseils dans l'année précédant son départ ;

- des outils pratiques : brochures, abécédaire sur la retraite, lettre de départ à la retraite à adresser à son employeur, etc.,
- un quiz « Êtes-vous prêt à demander votre retraite ? » ;
- une vidéothèque pour aider les actifs dans leurs démarches et apporter un éclairage pédagogique sur leurs droits.

Un [tchat](#) sera organisé en direct le jeudi 6 mai (de 10h30 à 11h30) sur le site de *Notre Temps*, permettant de poser des questions aux spécialistes de l'Agirc-Arrco et de l'Assurance retraite.

L'Assurance retraite, le service public de la retraite de la Sécurité sociale

Premier organisme français de retraite, la Cnav gère la retraite du régime général de la Sécurité sociale et les actions de prévention en faveur du bien-vieillir et de la préservation de l'autonomie des retraités. Elle forme avec les Carsat, les CGSS et la CSSM, le réseau de [l'Assurance retraite](#). Chaque année, elle verse 140 milliards de prestations à près de 15 millions de retraités, et gère la carrière de plus de 20 millions de cotisants. Au cœur de l'innovation numérique, son offre de service se diversifie grâce aux nombreuses démarches en ligne sur www.lassuranceretraite.fr (demande de retraite en ligne, téléchargement du relevé des mensualités...) : déjà 11 millions d'espaces personnels créés !

À propos de l'Agirc-Arrco

L'Agirc-Arrco, régime de retraite complémentaire obligatoire des salariés du secteur privé, est piloté par les partenaires sociaux. Il repose sur les principes de répartition et de solidarité entre les générations. 23 millions de salariés cotisent à l'Agirc-Arrco pour constituer leurs droits futurs et 1,6 million d'entreprises adhèrent au régime. 13 millions de retraités perçoivent, chaque mois, une allocation de retraite complémentaire Agirc-Arrco. Le montant total annuel des allocations versées par le régime s'élève aujourd'hui à 83 Md€. Les orientations stratégiques du régime pour une période de quatre ans – Ambition Retraite 2022 – ont conduit les équipes de l'Agirc-Arrco à engager un vaste chantier d'amélioration du service, au meilleur coût visant à offrir un parcours client simple et personnalisé. Pour plus d'informations : www.agirc-arrco.fr

Contact presse
Elodie Spagnuolo
06 79 15 89 62
elodie.spagnuolo@carsat-lr.fr